Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_11-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2023 - 04 - 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés :
Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs :
Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séancee.

Avenant n° 3 au marché n° 2021-037 de suivi animation de l'OPAH

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_11-DE

Le Conseil Communautaire du 8 avril 2021 a autorisé la signature des marchés n° 2021-037 et 038 de suivi et animation des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat comme suit :

- Lot 1 : suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à SOLIHA pour un montant de 318 082,80 € HT,
- Lot 2 : suivi et animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) au groupement d'entreprises ADILE de la Vendée /EFFINEO pour un montant de 143 510 € HT.

Le marché n° 2021-037 de suivi animation de l'OPAH a fait l'objet d'un premier avenant sans incidence financière suivant délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021, avec modification du coût unitaire pour 2 catégories de travaux (rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie/dépendance) en distinguant la part correspondante à la visite du logement de la part nécessaire au montage définitif du dossier.

Il a également fait l'objet d'un avenant n° 2 de 30 465,00 € HT, soit une augmentation de + 9,58 % du marché de base, afin de modifier le coût unitaire de montage de dossiers pour tenir compte de la réalité du temps consacré et de la difficulté de faire aboutir certains projets.

SOLIHA Pays de La Loire disposant de l'habilitation pour déposer des dossiers de demandes de subvention SPANC, pour les ménages qui sont en dessous des plafonds "très modestes" de l'Anah, qui peuvent bénéficier d'une subvention de l'Anah en plus des autres aides du SPANC, sur la plateforme dédiée, il est proposé d'intégrer au bordereau des prix, une prestation « Aide SPANC pour les ménages très modestes » d'un coût unitaire de 225 € HT.

Le nombre annuel de dossiers estimés serait de 10, étant précisé que le marché arrivera à échéance au 2 mai 2024, soit en conséquence une plus-value sur le montant du marché de 2 250 € HT.

En revanche, il est constaté une demande moindre des ménages sur les aides à la rénovation énergétique, ce qui induit une moins-value.

Il est donc proposé d'approuver un avenant n° 3 sans incidence financière visant à modifier le bordereau des prix afin d'ajouter une prestation SPANC aux aides de l'Anah.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 5°, L. 2194-1 6° et R.2194-8,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2021-3-19 du Conseil Communautaire, en date du 8 avril 2021, relative à l'attribution des marchés de suivi et animation des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat,
Vu la délibération n° 2021 9 16 du 30 septembre 2021 portant approbation d'un avenant n° 1 au marché n° 2021-037,
Vu la délibération n° 2022 4 19 du 19 mai 2022 portant approbation d'un avenant n° 2 au marché n° 2021-037,
Vu le BP 2023,
Vu le marché n° 2021-037 suivi animation de l'OPAH conclu avec SOLiHA, et ses avenants 1 et 2,
Vu le projet d'avenant n° 3,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mai 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_11-DE

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver l'avenant n° 3 sans incidence financière relatif à la modification du bordereau de prix afin d'intégrer une prestation SPANC dans les conditions exposées au rapport ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2021-037 de suivi animation de l'OPAH conclu avec SOLiHA.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 20 juin 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 JUIN 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 20 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.